

## ADHESION 2024/2025

A retourner à l'OCCE 90 avant le 30 septembre 2024

Coop n° 90/.....

### Votre établissement

(Entourer votre choix) : Maternelle – Élémentaire – Second degré

Nom de l'établissement .....

Adresse complète. ....

90.....

Tél : ..... Email : .....@.....

(Si vous cotisez pour toutes les classes d'un RPI : détailler les écoles concernées)

### Votre coopérative scolaire ou foyer coopératif :

(Entourer votre choix) : Coopérative - Foyer coopératif - RPI - autre..... (nb de classes = .....)

Banque : .....

Agence : .....

Numéro de compte : .....

JE SOUSSIGNE(e) : Mme / M. ....

Fonction dans l'école ou l'établissement.....

**AGIT EN QUALITE DE MANDATAIRE DE LA COOPERATIVE.**

### Formation de Mandataire

Vous êtes nouveau mandataire ou vous souhaitez de l'aide pour remplir les documents statutaires :

Prenez rendez-vous pour participer à une formation au rôle de mandataires (au siège de l'AD90)

Pensez à retourner à l'AD90 vos comptes rendus financier et d'activités (CRF et CRA)  
pour l'année scolaire 2023-2024.

Un seul imprimé de CRA CRF dans ce bulletin de rentrée, pensez à garder un double.

Ce sont des documents statutaires à renvoyer obligatoirement.

Nous pouvons vous aider à les remplir, n'hésitez pas à nous contacter !

À retourner à **OCCE 90, 10 rue de Londres 90000 BELFORT**

Tel. 03 84 22 57 26 – courriel : [ad90@occe.coop](mailto:ad90@occe.coop)

## Adhésion à l'OCCE

Classe	Niveau de classe	Nom de l'enseignant titulaire	Nombre d'élèves	E-mail personnel (pour recevoir <u>personnellement</u> toutes nos infos)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

**Attention le nombre d'élèves déclaré doit correspondre au nombre d'élèves inscrits dans les classes car TOUS SONT POTENTIELLEMENT CONCERNES PAR LES ACTIVITES et l'ASSURANCE, même si certains n'ont pas versé de « participation financière » en début d'année (cf. circulaire de juillet 2008)**

La coopérative ou foyer coopératif adhère pour : ..... Elèves  
 ..... Adultes (enseignants titulaires, rattachés à l'école ou l'établissement, ATSEM...)

**Total adhésions = ..... X 2,14 € =      A = ..... €**      *Cotisation votée en AG le 07 /02/24*

<p>Nous avons du aligner la cotisation sur le montant fédéral moyen.</p> <p><b><u>Cependant, pour en limiter l'impact, votre coopérative a reçu de la part de AD Occe90, une aide exceptionnelle courant juillet 2024.</u></b></p>	<p><b>La revue « Animation et Education » étant en cours de modification, nous vous donnerons plus d'informations à partir de janvier 2025.</b></p> <p>Merci pour votre compréhension.</p>
--	--

### Assurance MAIF/MAE obligatoire mais c'est tout bénéf. (\*)

Les responsabilités civile et pénale de l'AD OCCE 90 et de son président sont engagées dès lors qu'une action est entreprise par les adhérents à l'OCCE. Les activités menées par les coopératives (voyages, séjours, activités sportives, fêtes d'école...) rendent obligatoire la souscription d'un contrat par l'AD90 pour la TOTALITE de ses adhérents.

(\*) NOTEZ que quasiment TOUTES LES ACTIVITES de L'ECOLE SONT CONVERTES par l'ASSURANCE (sauf les récréés et le temps en classe ou lorsqu'un élève se blesse seul dans l'école). C'est l'assurance de la famille qui intervient alors. Cela vous dispense, à la rentrée, de rechercher si les familles ont une assurance.

Montant de l'assurance = Nombre total d'adhérents : ..... x 0.25 € = B = ..... €

Assurance des biens propriété de la coopérative ou foyer coopératif ou prêtés à la coopérative ou au foyer (uniquement pour la part dépassant 2000 €) :

Montant des biens assurés : (..... - 2000 €) x 0,00688 € = C = ..... €

**Total assurances = B + C** ..... €

Date et signature :	<p><b>Total des cotisations et Assurances = A + B + C</b> <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">.....</span></p> <p><i>Somme à régler à réception de la FACTURE qui vous sera envoyée dans votre coopérative ou foyer</i></p>
---------------------	--